

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**GESTION OPERATIONNELLE DES TRANSPORTS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 71 59 02 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **GESTION OPERATIONNELLE DES TRANSPORTS**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'expliciter les techniques de transport (rail, eau, route, air) en vue d'optimiser celui-ci ;
- ◆ de participer à l'organisation et à l'exécution de la distribution en respectant les contraintes et les délais de livraison dans un contexte de sécurité et de qualité lié aux différents types de transports.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

En français :

- ◆ synthétiser de façon généraliste un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente, un commentaire personnel à propos d'un texte.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Gestion opérationnelle des transports	CT	B	52
Coûts du transport	CT	B	8
Transport multimodal	CT	B	28
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	22
Total des périodes			110

### 4. PROGRAMME

*En fonction des consignes données, en équipe ou individuellement, à partir de cas pratiques de missions de transport à organiser, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des normes de sécurité et de qualité,*

l'étudiant sera capable :

#### 4.1. Gestion opérationnelle des transports

- ◆ d'identifier et de citer les principes généraux des réglementations applicables aux transports :
  - ◆ la convention transport marchandises par routes (CMR),
  - ◆ les bonnes pratiques du secteur du transport (respect de la chaîne du froid, ATP, etc.)
  - ◆ l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR),
  - ◆ etc. ;
- ◆ de citer les données nécessaires en vue d'organiser le transport ;
- ◆ d'organiser et de planifier les tournées (méthode des écarts) ;
  - ◆ optimisation des tournées (volume, kilomètres, taux de remplissage, etc.),
  - ◆ contraintes des clients (capacité de déchargement, horaire, configuration de l'entrepôt, lieux de déchargement, ...)
  - ◆ évaluation des capacités de transport ;
- ◆ de citer les méthodes de suivi des transports ;
- ◆ de citer des logiciels de gestion de tournées et d'expliquer leurs fonctionnalités ;
- ◆ de gérer l'arrivée des transports.

#### 4.2. Coûts du transport

- ◆ de définir les principaux termes techniques en matière de coût des transports : chiffre d'affaires, prix de revient ;
- ◆ de citer et d'expliquer les principaux paramètres intervenant dans le coût du transport ;
- ◆ d'identifier les composantes nécessaires à l'élaboration de tarifs.

#### 4.3. Transport multimodal

- ◆ d'identifier les différentes possibilités de transport en fonction des produits, destinations, coûts, délais, service clients, etc. ;
- ◆ d'identifier les contraintes, avantages et inconvénients des différents modes de transport et les critères de choix ;
- ◆ d'expliquer les techniques multimodales,
  - transport maritime multimodal,
  - technique rail-route,
  - technique fluviomaritime,

- technique Short-Sea ;
- ◆ de remplir le document relatif au transport par route (CMR) ;
- ◆ d'identifier les informations essentielles dans les différents documents de transport (connaissances maritime et fluvial, lettre de transport aérien, lettre de voiture ferroviaire, etc.).

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en fonction des consignes données, en équipe ou individuellement, à partir de cas pratiques de missions de transport à organiser, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des normes de sécurité et de qualité,*

- ◆ d'établir les différents modes de transport et les documents s'y rapportant ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'organisation et l'optimisation d'une livraison.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des solutions,
- ◆ le degré d'exhaustivité des propositions,
- ◆ la qualité et la richesse de la justification personnelle.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.